

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAULZET– SEANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 2021 à 20h15**

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 7 juillet à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAULZET, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-François HUMBERT, Maire.

Présents : Messieurs Jean-François HUMBERT, Nicolas CHOLLET, Bernard FONCELLE, Alain JACQUET, Gérard MARTIN, Philippe TIAUD, Mesdames Sylvie BOYER, Valérie JACQUET, Stéphanne MEUNIER

Absents excusés : Monsieur Bernard TOUREAUX a donné pouvoir à Madame Stéphanne MEUNIER
Madame Stéphanne MEUNIER a été élue secrétaire de séance.

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 9 avril dernier, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire propose le rajout à l'ordre du jour d'un point concernant la signature d'un avenant au bail qui a été signé avec la société PHOENIX France pour l'installation d'une antenne BOUYGUES au lieu-dit «La voie du Moulin »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

POINT N° 1 : BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

En raison d'une surface plus grande à crépir avec le local chasse (arête des fenêtres, porte, etc...), la facture de l'artisan GRILLET pour le hangar est supérieur au devis initial. Une décision modificative au budget prévisionnel est nécessaire et M. le Maire propose de prendre 4 000 euros de l'opération N° 119 (signalisation) destinée à la signalisation et de les affecter à l'opération N° 127 pour la rénovation du hangar.

POINT N° 2 : RECOMPENSE POUR LE 5000^{EME} VISITEUR DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le site INTERNET de la commune a été créé en début d'année. Ce site fonctionne très bien et a de nombreux visiteurs, d'où la proposition de la commission communication d'offrir une récompense au 5000^{ème} visiteur. Cette récompense se ferait sous forme de bon d'achat de 100 euros. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 (subvention aux associations). Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N° 3 : INSTALLATION D'UNE ANTENNE BOUYGUES : SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL

Monsieur le maire fait part au conseil qu'un avenant au bail avec la société PHOENIX France a été signé le 11 juin dernier. Cet avenant prévoit la revalorisation de l'indemnité au cas où un second opérateur déciderait d'installer son antenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve la signature de cet avenant.

QUESTIONS DIVERSES

- Préparation du 14 juillet : 108 personnes ont réservé des plateaux repas. L'organisation de la soirée du 14 juillet est détaillée : distribution des repas, installation des tables, derniers achats etc...
- Information des associations :
 - ✓ L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu et a établi ses manifestations : il y en aura 9 (26 sept : brocante, 11 décembre : marché de Noël, 12 décembre : concours de belote pour le Téléthon, 29 décembre : Noël des enfants, 29 janvier : théâtre, 6 mars : loto, 15 mai : marche, 3 juillet : voyage, 9 juillet : AG)
 - ✓ Société de Chasse AG le 16 juillet 2021
 - ✓ Gym, Forme et Plaisir : AG le 9 juillet 2021
 - ✓ Le club de pétanque a informé la mairie de la démission du Président Guy Grobost et d'un nouveau bureau : Président : Jérôme Caudrelier, vice-président : M. Dumet, Secrétaire : M. Rousseau, secrétaire adjoint : M. Saunier.
 - ✓ M. le Maire informe le Conseil que les subventions aux associations saulzétaises vont être versées, exceptée celle de CLAS en attente d'un nouveau bureau et son éventuelle reprise en septembre.
- Médiation entre la commune, le Conseil Départemental et des propriétaires de Saulzet : à la demande du médiateur, une nouvelle négociation est en cours.
- Le RPI a opté pour la société Api pour les repas de la cantine. Le prix du repas sera à 3,40 € ; ils seront livrés en liaison froide. La société fournit les frigos et les fours. Le contrat est signé pour 1 an.
- M. le Maire précise la répartition des enfants sur le RPI pour l'année scolaire 2021/2022 : il y aura 23 élèves à Saulzet : 18 en CE2 et 5 en CM1.
- Point sur les travaux : pour le hangar et le crépi, c'est fait, il faudra prévoir des chéneaux sur les différents bâtiments crépis à neuf. Les travaux continuent dans la salle des archives.

- Philippe TIAUD propose plusieurs devis pour l'achat de drapeaux de cérémonie. Le conseil retient le devis de la Manufacture des drapeaux d'un montant de 747,42 € HT, soit 896,90€ TTC.
- M. le Maire propose au conseil d'étudier le devis proposé par l'EARL D'Idogne pour l'évacuation et le transport des boues de la station d'épuration. Le coût d'un aller-retour est de 100 euros HT, soit 1 000 euros HT pour 10 tours et 2 000 euros HT pour 20 tours. Cette dépense sera imputée au budget assainissement Les membres du conseil valide la proposition.
- M. le Maire fait part des divers courriers reçus en mairie et informe le conseil de la venue de Bénédicte PEYROL, députée, lundi 26 juillet à 9 h 30. Un programme sur le fonctionnement de la commune lui sera proposé.

Urbanisme

3 demandes de Permis de construire :

- Rue des Marais
- Rue du Champ Billom
- Chemin de l'Ancoutay

Une déclaration préalable a été déposée pour l'installation de l'antenne Bouygues.

Cahier de doléances

RAS

Fin de la séance à 22 h 10